

TEAM LANCY V6+

DU 26 MAI AU 1<sup>er</sup> JUIN 2019

# 9<sup>ème</sup> CATALOGNE ENTRE MER ET MONTAGNE

<b>EQUIPAGE</b>	Pilote		Copilote	
	Nom			
	Prénom			

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Club \_\_\_\_\_

Mobile : \_\_\_\_\_

Véhicule :                      Type :                      Assurance :

N° Immatriculation :                      Mail :

TAILLE CHEMISE                      PILOTE                      COPILOTE  
DU M au 3XL

<b>ENGAGEMENT 1 PERSONNE</b>	900€
<b>ENGAGEMENT 2 PERSONNES</b>	1550€

**Bulletin à nous faire parvenir avant le 20 DECEMBRE 2018 avec chèque de 850€ à l'ordre de TEAM LANCY V6+**

**Le solde : chèque de 700€ pour le 15 Avril 2019**

Ce prix comprend : engagement, hébergement, repas, garage fermé pour les voitures et les remorques, carnet de route, plaques de voiture, visites.

Chèques mis à l'encaissement le 10 MARS 2019.

L'organisation retiendra 800€ pour frais engagés en cas de désistement

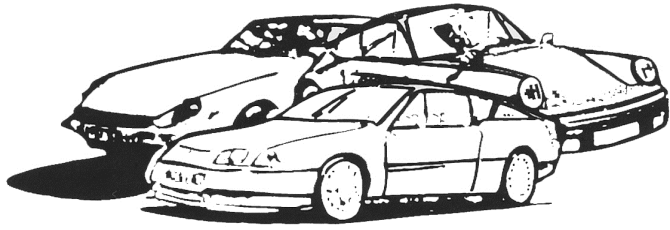
Adresser le règlement à : MARCY DOMINIQUE 44 Rte de Salindres 30340 St Privat des vieux

L'inscription à la concentration ne sera prise en considération qu'à la réception du paiement et implique l'adhésion au règlement ci joint . Aucune contestation ne sera admise.

**Signature précédée de la mention : lu et approuvé bon pour acceptation.**

. je déclare décharger l'organisation de toutes responsabilités découlant de l'usage de ma voiture durant toutes la manifestation pour tous dommages corporels et/ou matériels que ce soit .

TEAM LANCY V6+ 44, Route de Salindres France 30340 Saint Privat des Vieux . Association loi 1901, N° 63A8 du 27 Novembre 2001 droit d'exploitation de l' image
---



*TEAM LANCY V6+*

**CATALOGNE 2019**

team.lancy@sfr.fr

06.46.41.08.59

**VOITURES ADMISES : (ALPINE, PORSCHE LOTUS etc.) ET TOUS MODELES A TENDANCE SPORTIVE DEPUIS LES ANNEES 1980 A NOS JOURS**

### **REGLEMENT**

**ARTICLE 1 : Le véhicule participant à la manifestation doit être assuré et aucun recours ne pourra être formulé envers les organisateurs.**

**ARTICLE 2 : Le conducteur doit être en possession de : permis de conduire, la carte grise du véhicule, l'attestation d'assurance et vignettes adéquates. Une roue de secours, deux triangles de signalisation et deux gilets de sécurité. Un extincteur.**

**ARTICLE 3 : Balade touristique sur route ouverte à la circulation : vous devez respecter à la lettre le code de la route.**

**ARTICLE 4 : Le départ de chaque demi- journée est établi dans un ordre déterminé à l'avance. Vous devez le respecter pour le bon déroulement de la manifestation.**

**ARTICLE 5 : En renvoyant l'engagement, vous acceptez les conditions : de paiement, d'hébergement et de restauration proposées par l'organisation. En cas de contestation de la part d'un concurrent, celui-ci sera prié de quitter Immédiatement la manifestation.**

**ARTICLE 6 : Au départ de chaque demi- journée, des indications vous seront données pour les heures à respecter**

**ARTICLE 7 : dans les villages traversés, maintenez une vitesse 10KMH inférieure à celle indiquée**

**ARTICLE 8 : Prévoir vos cartes européennes de santé, les demander à la Sécu au moins un mois avant votre départ**

**ARTICLE 9 : Le tutoiement est de rigueur.**

BONNE ROUTE

Soyez respectueux des autres pour que nous maintenions ce genre de manifestations

Signature :